

COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011

Le conseil municipal s'est réuni le 6 AVRIL 2011 à 20h30 et a délibéré sur le budget :

- ☞ Le compte administratif 2010 a été approuvé à l'unanimité :
- Recettes de fonctionnement : 917 693 €
 - Dépenses de fonctionnement : 958 584 €
- Le résultat reporté de 2009, 130 038 € permet de dégager un résultat net de 89 147 €
- ☞ En investissement,
- | | |
|---------------------------|-----------|
| Les dépenses atteignent : | 281 904 € |
| Il reste à réaliser : | 319 319 € |
| Les recettes atteignent : | 250 694 € |
| Il reste à réaliser : | 111 200 € |
- L'excédent reporté de 2009 étant de 204 521 €, le besoin de financement prélevé sur la section de fonctionnement sera de 34 807 € en 2011.
Il restera à répartir en fonctionnement un excédent de 54 339,90 €
- ☞ Le budget primitif 2011 a été voté,
- il s'équilibre à 982 931 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
 - et à 638 464 € en investissement.
- L'emprunt prévu en 2010 à hauteur de 80 000 € sera reporté en 2011. Un second est prévu en même temps à hauteur de 85 000 €. La durée choisie sera de 15 ans au regard des travaux de voirie et bâtiment correspondant.
- ☞ Côté fiscalité le Conseil Municipal a opté pour une augmentation de l'ensemble du produit des trois taxes à hauteur de 4,2%. Le produit supplémentaire sera de 10 000€
- ☞ Concernant le CCAS, les membres du Conseil d'administration ont approuvé le compte administratif 2010 qui s'élevait à :
- | | | |
|---|---------------------------------|-----------|
| • | En dépenses de fonctionnement : | 1 194,54€ |
| • | En recettes de fonctionnement : | 2 766,00€ |
- Le budget primitif 2011 a ensuite été approuvé :
- | | | |
|---|------------------------------|-----------|
| • | Dépenses de fonctionnement : | 3 372,00€ |
| • | Recettes de fonctionnement : | 3 372,00€ |

Le Maire,
R. CATIN